

# *Kit global pour la campagne CETA*

*(15 mars au 31 mai)*

## **Table des matières**

<i>1 - Présentation générale du Kit et de son utilisation.....</i>	<i>2</i>
<i>2 - Les LR.....</i>	<i>4</i>
<i>2.1 Demande de rendez-vous LR.....</i>	<i>4</i>
<i>2.2 Interpellation LR.....</i>	<i>5</i>
<i>3 - LREM, Constructifs et Modem.....</i>	<i>8</i>
<i>3.1 Demande de rendez-vous pour les LREM, Constructifs et Modem.....</i>	<i>9</i>
<i>3.2 Interpellation des LREM, Constructifs et Modem.....</i>	<i>10</i>
<i>4 - Le PS.....</i>	<i>12</i>
<i>4.1 Demande de rendez-vous PS.....</i>	<i>13</i>
<i>4.2 Interpellation PS.....</i>	<i>14</i>
<i>5 - Les organisations agricoles.....</i>	<i>17</i>
<i>5.1 Adresse aux organisations agricoles.....</i>	<i>17</i>
<i>5.2 Pour atteindre les organisations agricoles.....</i>	<i>18</i>
<i>6 - Les PME.....</i>	<i>19</i>
<i>6.1 Adresse aux organisations de PME.....</i>	<i>19</i>
<i>6.2 Pour atteindre les organisations de PME.....</i>	<i>21</i>
<i>7 – Les organisations liées à l'environnement.....</i>	<i>21</i>
<i>7.1 Adresse aux organisations liées à l'environnement.....</i>	<i>21</i>
<i>7.2 Pour atteindre les organisations liées à l'environnement.....</i>	<i>23</i>
<i>8 - Les organisations syndicales.....</i>	<i>24</i>
<i>8.1 Adresse aux organisations syndicales.....</i>	<i>24</i>
<i>8.2 Pour atteindre les organisations syndicales.....</i>	<i>26</i>
<i>9 - Calendrier de la politique commerciale européenne pour le premier semestre 2018.....</i>	<i>26</i>
<i>10 - Bibliographie.....</i>	<i>27</i>

**Cette table des matières est dotée de liens hypertexte : cela permet de pointer directement sur le chapitre cherché (faire ctrl + clic sur la ligne du chapitre).**

### **Liste des PJ :**

- demande rendez-vous LR (versions odt et doc)
- interpellation LR (versions odt et doc)
- demande rendez-vous LREM, Constructifs et Modem (versions odt et doc)
- interpellation LREM, Constructifs et Modem (versions odt et doc)
- demande rendez-vous PS (versions odt et doc)
- interpellation PS (versions odt et doc)
- adresse aux organisations agricoles (versions odt et doc)
- adresse aux organisations de PME (versions odt et doc)
- adresse aux organisations liées à l'environnement (versions odt et doc)
- adresse aux organisations syndicales (versions odt et doc)
- démontage du plan d'action gouvernemental - versions longue
- démontage du plan d'action gouvernemental – version courte
- critique mise en œuvre du plan d'action gouvernemental
- 4 pages CETA

# *1 - Présentation générale du Kit et de son utilisation*

Nous sommes donc dans la dernière ligne droite du CETA, celle de l'éventuelle ratification par la France en tant qu'État membre de l'UE. Vu la composition du Parlement français, le collectif privilégie la voie de l'obtention d'un référendum. Compte tenu de la position du Président de la République (qui peut activer l'article 11 de la Constitution relative au référendum) c'est la forme du référendum d'initiative partagée qui apparaît la plus adaptée. Afin d'obtenir une fraction de parlementaires suffisante pour déclencher cette procédure, ou, à défaut, d'obtenir un maximum de votes contre le CETA lors d'un éventuel examen d'un projet de loi de ratification (annoncé pour l'automne 2018), il est primordial de faire bouger un nombre significatif de parlementaires (députés et sénateurs).

Après publication du plan d'action gouvernemental pour la mise en œuvre du CETA - la toile de fond de la bataille actuelle - nous avons commencé par une première interpellation généraliste auprès de toutes les familles politiques confondues (sauf FN).

Pour aller plus loin, il est maintenant indispensable d'**agir sur chaque famille parlementaire de façon différenciée en s'appuyant sur les thématiques auxquelles elles sont les plus sensibles**, par conviction et/ou du fait de la composition de leur électorat. Nous ciblons trois familles à convaincre : les LR, les LREM, les Constructifs et le Modem confondus, le PS (nous ne nous adressons ni à LFI ni au PC car ce n'est pas nécessaire, ni au FN par principe).

Les actions proposées sont doubles : elles consistent à **interpeller chaque parlementaire mais aussi à s'adresser aux forces de la société civile auxquelles il est potentiellement sensible de façon à ce que celles-ci se retournent aussi vers le parlementaire**.

Selon la réalité locale et l'entité interpellée, l'interpellation peut se faire au nom d'une personne citoyenne, de plusieurs, d'une organisation du collectif ou du collectif local lui-même (par exemple l'interpellation des LR au nom du collectif est déconseillée, elle l'est pour l'interpellation des syndicats).

Quels que soient les choix que vous effectuez, **pensez à mettre à jour le texte dans l'emploi du "je" ou du "nous", le ou les logos si nécessaire (celui du collectif est joint au présent kit), la signature et, le cas échéant (adresse aux organisations syndicales) à lever l'option proposée sur un alinéa**.

## *L'interpellation d'un parlementaire*

Elle **peut se faire par voie orale** (précédée d'une demande de rendez-vous) **ou par voie écrite** (mail ou courrier postal). C'est à vous de choisir comme vous le sentez et selon votre terrain local (le cas générique étant d'essayer d'obtenir un rendez-vous). Par famille parlementaire, nous vous proposons donc :

- **un texte de demande de rendez-vous ;**
- **un texte d'interpellation.**

Le texte d'interpellation, à envoyer si choix de la voie écrite, vous servira de « pense-bête » dans le cas où vous choisissiez la voie orale.

Bien sûr si vous choisissiez la voie orale et qu'elle ne donne rien vous pourrez vous rabattre sur la voie écrite. Ces documents sont bien entendu modifiables, si vous le jugez utile, pour tenir compte de la réalité locale (exemple de terrain, lien éventuel que vous auriez avec le parlementaire, etc.).

## *L'adresse à une organisation de la société civile*

Elle **peut se faire par voie orale** (précédée d'une demande de rendez-vous orale) **ou par voie écrite** (mail ou courrier postal). C'est à vous de choisir comme vous le sentez et selon votre terrain local.

Nous vous proposons **un texte spécifique par type d'organisation**.

A noter que ces organisations ne sont pas toujours des interlocuteurs « naturels » (organisations du monde agricole ou du monde des PME par exemple). Une possibilité est d'avoir pour porteur une organisation « amie » compatible avec l'organisation ciblée.

**Pour tout texte que vous utilisez, n'oubliez pas de mettre à jour les formules de politesse (Monsieur/Madame le/la Députée/Sénateur/Sénatrice etc.).**

### *Lien entre familles parlementaires et organisations de la société civile*

Les organisations de la société civile retenues sont :

- les organisations du monde agricole ;
- les organisations de PME ;
- les organisations liées à l'environnement ;
- les syndicats.

Compte tenu du contenu des interpellations des parlementaires (voir les considérants en début de chaque famille politique), nous préconisons de doubler :

- 1) l'interpellation des LR avec :
  - l'adresse aux organisations du monde agricole ;
  - l'adresse aux organisations de PME ;
- 2) l'interpellation des LREM, Constructifs et Modem avec en priorité :
  - l'adresse aux organisations de PME ;
  - l'adresse aux organisations liées à l'environnement ;si vous le jugez utile, vous pouvez aussi utiliser l'adresse aux organisations du monde agricole ;
- 3) l'interpellation des PS avec :
  - l'adresse aux syndicats ;
  - l'adresse aux organisations liées à l'environnement.

**Nous déconseillons les autres « mariages »** a priori ou potentiellement contre-productifs (au mieux non en phase avec le contenu des interpellations des parlementaires).

**Les élus locaux peuvent aussi être sollicités en tant que relais vers leurs parlementaires de même la famille politique.**

Utiliser alors la méthode et le matériel liés à leur famille politique.

**Pour le PS** notamment, il est fortement préconisé de **s'adresser à tous ses élus territoriaux.**

### *Conseils*

Nous vous conseillons bien sûr de bien préparer vos entretiens éventuels. A cette fin, nous vous proposons la bibliographie donnée en fin de ce kit.

Au cas où lors de l'entretien on vous sortirait un argument sur lequel il est difficile de répondre sur le champ, rien n'empêche de faire ultérieurement un petit courrier "addendum" (nous demander si nécessaire) ou de proposer un rendez-vous d'approfondissement ultérieur.

### *Pour atteindre vos parlementaires*

Pour les députés :

- aller sur <http://www2.assemblee-nationale.fr/qui> ; le plus simple est alors de :
- cliquer sur « recherche par la commune ou le département »
- saisir votre commune
- cliquer sur le parlementaire : son groupe apparaît sous sa photo

- cliquer sur contact à droite : ses coordonnées apparaissent alors  
Les Constructifs correspondent au groupe « UDI, Agir et indépendants » ; le Modem au groupe « mouvement démocrate et apparentés » ; le PS correspond au groupe « Nouvelle gauche ».

Pour les sénateurs :

- aller sur : <http://www.senat.fr/elus.html>
- cliquer sur « liste des sénateurs par département »
- cliquer sur votre département
- cliquer sur le ou chaque sénateur du département ; sous sa photo son groupe et son mail

Le paquet LREM, Constructifs et Modem correspond aux groupes « La République en marche », « Rassemblement démocratique et social européen », « Les Indépendants, République et territoires » et « Union centriste ».

### *Pour atteindre les organisations de la société civile*

Se reporter à la fin des chapitres correspondants.

*Les demandes de rendez-vous, les interpellations et les adresses fait l'objet des chapitres qui suivent. Elles sont aussi disponibles en autant de PJ que de textes (en .odt et en .doc).*

### *Tableaux de suivi*

Afin de suivre le développement de la campagne, il est **important de remplir le tableau de suivi des députés** accessible à <https://lite.framacalc.org/Iuz5wnvEf3> ainsi que **le tableau de suivi des sénateurs** accessible à <https://lite.framacalc.org/e9mSGMn38n> (les consignes de remplissage, très simples, sont données dans les premières lignes de ces tableaux).

### *Mode opératoire synthétique*

1) aller donc sur <http://www2.assemblee-nationale.fr/qui> et sur <http://www.senat.fr/elus.html> cf. ci-dessus) pour voir la ou les informations des parlementaires que vous êtes susceptible de prendre en charge ;

2) aller sur les tableaux de suivi : pour chaque parlementaire de votre département :

- a) s'il n'est pas déjà pris en charge : remplir la cellule correspondante (numéro de circonscription pour l'Assemblée nationale, nom du parlementaire pour le Sénat) ;
- b) s'il est déjà pris en charge : vous mettre en rapport avec la structure qui l'a déjà pris en charge (pour répartition du travail sachant qu'il faut aussi agir auprès des organisations de la société civile auxquelles le parlementaire est sensible) ;

3) pour chaque parlementaire pris en charge :

- a) agir auprès des organisations de la société civile concernées par la famille du parlementaire ;
- b) agir auprès du parlementaire ;
- c) aller sur le tableau de suivi idoine pour indiquer que l'interpellation a été effectuée ;

4) si possible faire un court compte-rendu à [campagne-ceta@collectifstopafta.org](mailto:campagne-ceta@collectifstopafta.org) ;

Pendant toute l'opération ne pas hésiter à poser des questions à [campagne-ceta@collectifstopafta.org](mailto:campagne-ceta@collectifstopafta.org).

## **2 - Les LR**

### *Considérant sur la tonalité de l'interpellation et l'objectif poursuivi*

Les LR sont sensibles aux thématiques de l'agriculture et des PME qui font partie de leur socle électoral. Ils sont aussi sensibles à pouvoir agir aux niveaux territorial et national. C'est donc autour de cela qu'il faut construire l'interpellation (les contenus des adresses aux organisations agricoles et de PME sont en phase). Lors du débat à l'AN à l'occasion de la "niche" parlementaire LFI, ils ont annoncé qu'ils étaient divisés sur le CETA.

## ***2.1 Demande de rendez-vous LR***

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice

Un certain nombre d'élus LR ont récemment manifesté leurs vives inquiétudes et même leur opposition au CETA. Ces craintes sont entièrement fondées. De très sérieux impacts négatifs du CETA et risques ont été identifiés dans plusieurs domaines :

### ***Sur notre agriculture***

Le CETA accorde au Canada une augmentation significative de ses quotas d'exportation de viande bovine et porcine. Ces chiffres sont suffisants pour déstabiliser ces filières d'élevage, déjà en grande souffrance. Le CETA sert aussi d'amplificateur pour toutes les négociations en cours. De fait l'Union européenne a d'ores et déjà concédé au Mercosur des chiffres au moins comparables.

### ***Sur notre tissu industriel et nos PME***

La seule étude d'impact économique réellement indépendante donne un recul notable de l'emploi (notamment pour la France). Le CETA est de fait un accord entre deux grandes régions économiques (UE et l'Amérique du Nord, vu l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis) qui échangent déjà abondamment, dans tous les secteurs. **Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché.** Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique.

*La déstabilisation du monde agricole et de celui des PME ne manquerait pas d'avoir des conséquences sociales graves dans les territoires et sur les populations directement mais aussi indirectement concernées.*

### ***Sur le maintien de la capacité de décision des élus de la République***

Le CETA va restreindre drastiquement la capacité de décision des élus, au plan national et au plan territorial.

Au plan national, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS, va permettre aux grandes entreprises de droit canadien (parfois des filiales d'entreprises étrangères notamment des États-Unis), de faire condamner la France et/ou l'UE à de lourdes amendes quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation nuit à leurs intérêts. **Ce mécanisme offre donc aux investisseurs étrangers la possibilité de remettre en cause des réglementations définies démocratiquement et contraindra fortement le travail des élus,** représentants des citoyens.

**L'organe de coopération réglementaire est l'autre carte maîtresse donnée aux autres grandes entreprises d'Outre Atlantique pour parvenir à « faire la loi » en lieu et place des élus.** Dirigé par de « *hauts représentants* » nommés par la Commission européenne et le gouvernement canadien, il aura la faculté de filtrer très en amont les projets de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires et ne prévoit pas la participation des élus. Par conséquent, cet organe sera aussi en mesure de substituer l'intérêt privé de ces grands groupes à l'intérêt général et de provoquer une évolution incontrôlable des normes.

Au plan territorial, **il sera encore plus difficile dans les appels d'offres publics de favoriser les entreprises du territoire** ou nationales, la clause du « traitement national » imposant de donner les mêmes avantages aux grands groupes canadiens.

Privés d'un réel pouvoir de décision, les élus seront destinés à supporter dans l'impuissance les récriminations des catégories et populations concernés (agriculteurs, PME notamment).

### ***Vous pouvez agir de façon décisive***

Dans ces conditions, il n'est pas possible de se contenter, dans la lignée du « *plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA* », de belles promesses et de discours lénifiants sur une « *vigilance* » promise. **Il ne faut pas permettre la ratification d'un accord dangereux pour nos filières de production agricoles, nos PME, la possibilité même de politiques publiques et l'intérêt supérieur de la France.**

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin de vous faire part avec plus de détails de nos analyses et de nos propositions. Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agrèer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

## **2.2 Interpellation LR**

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice,

Un certain nombre d'élus LR ont récemment manifesté leurs vives inquiétudes, voire leur opposition à l'accord de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, le CETA. Les craintes exprimées sont entièrement fondées. Elles impliquent que vous preniez la décision politique d'empêcher la ratification de cet accord que le gouvernement prévoit a priori de soumettre au vote du Parlement au second semestre 2018.

De graves impacts négatifs du CETA et des risques ont été identifiés dans plusieurs domaines.

### ***Sur notre agriculture***

Le CETA accorde au Canada une augmentation de ses quotas d'exportation : 65 000 tonnes de bœuf, 80 000 tonnes de porc pourront entrer sans droit de douane à terme sur le marché. Ces chiffres sont suffisants pour déstabiliser ces filières d'élevage, déjà en grande souffrance, comme vous le savez. Mais le **CETA sert aussi de modèle pour toutes les négociations en cours et il est aussi nécessaire d'anticiper l'effet cumulatif des différents accords en préparation.** De fait, l'Union européenne a d'ores et déjà concédé au Mercosur des chiffres a minima comparables. Et des négociations similaires se mènent avec le Mexique, le Chili et bientôt la Nouvelle Zélande et l'Australie ... (pour ces dernières, d'autres filières, telle la filière ovine, pourraient aussi être durement frappées). Sans compter ce que revendiqueront et obtiendront, à n'en pas douter, les États-Unis le jour où les négociations de Tafta reprendront. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des organisations agricoles, dont Interbev, le syndicat des éleveurs bovins, ont publiquement, et à plusieurs reprises, manifesté une opposition claire au CETA (1) (2) (3).

### ***Sur notre tissu industriel et nos PME***

Dans la continuité de deux enquêtes publiées en 2016 en Allemagne (4) et au Royaume-Uni (5), un sondage multi-pays (France, Pays Bas, Slovaquie, Lituanie et Belgique) réalisé par l'Institut Motivaction auprès de 1762 petites et moyennes entreprises (6) sur les effets attendus des accords transatlantiques de commerce et d'investissement révèle de fortes réticences des PME. Parmi les PME françaises interrogées, dans l'ensemble des secteurs même ceux qui seraient peu ou pas touchés par le CETA, plus de la moitié anticipent une hausse de la concurrence (59 %), en particulier des grandes entreprises internationales (56 %). 47% des PME

françaises interrogées prévoient des difficultés pour leur propre entreprise liées à cette intensification de la concurrence et 42 % une dépendance accrue à un client spécifique, un marché ou une chaîne de production.

Le CETA est de fait, vu l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis, un accord entre deux grandes régions économiques qui échangent déjà abondamment dans tous les secteurs. Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché. Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique. Sur leur marché, les PME françaises vont ainsi subir de plein fouet la concurrence des transnationales de droit canadien et leur chance de percer sur le marché canadien pour les quelques unes qui auraient les moyens de s'y projeter, sont très faibles.

La conséquence inéluctable sera effectivement une vague d'absorptions et de dépôts de bilan des PME avec pour effet des pertes d'emplois ne pouvant être compensées par l'augmentation des exportations des grandes entreprises de droit français du fait de leur productivité supérieure et donc de besoins inférieurs de personnel, sans compter la forte tentation à délocaliser leur surcroît de production dans un pays tiers.

Alors que la seule étude d'impact économique indépendante (7) prévoit un recul notable de l'emploi en Europe, et notamment en France, l'expérience de l'ALENA ne fait que confirmer ce phénomène : baisse des emplois aux USA, au Canada et au Mexique !

***La déstabilisation du monde agricole et de celui des PME ne manquerait pas d'avoir des conséquences sociales graves dans les territoires et sur les populations directement mais aussi indirectement concernées.***

### ***Sur le maintien de la capacité de décision des élus de la République***

Le CETA va restreindre drastiquement la capacité de décision des élus, au plan national et au plan territorial.

#### ***Au plan national***

**Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS, va permettre aux grandes entreprises de droit canadien** (parfois des filiales d'entreprises étrangères, notamment des États-Unis, **de faire condamner la France et/ou l'UE France à de lourdes amendes** quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice d'un secteur économique et/ou des populations nuit à leurs intérêts. Outre l'effet correctif (pour échapper à l'amende la tentation sera grande, « le pistolet sur la tempe », d'abroger la législation ou la réglementation en question), l'effet dissuasif est garanti. **Ce mécanisme offre donc aux investisseurs étrangers la possibilité de remettre en cause des règles définies démocratiquement et contraindra fortement le travail des élus**, représentants des citoyens. Les membres du tribunal d'arbitrage n'ont aucunement vocation à porter l'intérêt général : les critères de nomination sont comparables à ceux des autres organes arbitraux, aucune sanction dissuasive n'est prévue concernant les conflits d'intérêt, ni financière ni pénale, la pratique du courtage juridique (démarchage des entreprises et incitation à porter plainte) des grands cabinets d'avocats internationaux n'est pas interdite. De surcroît, à l'encontre de la base référentielle que considérerait un tribunal civil, la seule référence contraignante des arbitrages sera le texte du CETA.

**L'organe de coopération réglementaire est l'autre carte maîtresse donnée aux autres grandes entreprises d'Outre Atlantique pour « faire la loi » en lieu et place des élus.** Dirigé par de « *hauts représentants* » nommés par la Commission européenne et le gouvernement canadien, il aura la faculté de filtrer avant même leur examen par les parlementaires, les projets de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires et ne prévoit pas la participation des élus. Par conséquent, cet organe sera aussi en mesure de substituer l'intérêt privé de ces grands groupes à l'intérêt général et de provoquer une évolution incontrôlable des normes.

C'est ce que souligne le rapport des experts de la commission d'évaluation Schubert : « *en participant à ce*

*type d'activité, l'UE ou un État s'expose à des pressions diverses et risque de voir se mettre en place une stratégie d'usure qui vise à faire renoncer à la réglementation en question ou à en lénifier très largement la portée. Par ailleurs, l'obligation de communiquer sur un projet de réglementation à un stade précoce rend d'autant plus facile de s'y opposer efficacement et peut court-circuiter les processus démocratiques internes tels que les procédures de consultation du public ».*

### *Au plan local*

**Il sera encore plus difficile dans les appels d'offres publics de favoriser les entreprises du territoire** ou nationales, la clause du « traitement national » imposant de donner les mêmes avantages aux grands groupes canadiens.

Privés d'un réel pouvoir de décision, les élus seront destinés à supporter dans l'impuissance les récriminations des catégories et populations affectées (agriculteurs, PME notamment).

### *Le plan d'action gouvernemental frôle le ridicule*

En réponse à la mission d'évaluation conduite par la commission Schubert, le Gouvernement a présenté un plan d'action à travers lequel il prévoit un suivi de l'application de l'accord et des initiatives complémentaires avec le Canada mais réduites à la lutte contre le changement climatique. Ce plan n'apporte aucune réponse concrète sur les difficultés annoncées pour le secteur agricole et les PME et il feint d'ignorer que les propositions environnementales, touchent précisément les « intérêts offensifs » du Canada dans cette négociation : l'exportation de produits agricoles qui répondent à des standards relativement éloignés des standards européens ainsi que l'exportation des produits de ses industries extractives et la promotion des investissements dans ce secteur. Comment imaginer que le Canada puisse, au-delà d'effets d'annonce de circonstance, revenir sur ses acquis ? Comment imaginer déjà que la France parvienne à convaincre l'ensemble des pays membres de revoir le contenu de l'accord ?

**Les citoyens et citoyennes de ce pays sont au contraire en droit d'attendre de leurs élus qu'ils défendent sérieusement les principes fondamentaux de la République.**

### *Vous pouvez agir de façon décisive*

Dans ces conditions, il n'est pas possible de se contenter, dans la lignée du « *plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA* », de belles promesses et de discours lénifiants sur une « *vigilance* » promise. **Nous vous demandons au contraire de ne pas permettre la ratification d'un accord dangereux pour nos filières de production agricoles, nos PME, la possibilité même de politiques publiques et l'intérêt supérieur de la France.**

Est-ce encore possible ? Cela apparaît très hypothétique dans le cadre d'une ratification via le Parlement si on considère son actuelle composition qui offre une majorité confortable au gouvernement. Mais **c'est parfaitement possible via un référendum.** C'est pourquoi **nous vous demandons de réclamer un référendum sur la ratification du CETA** et de prendre ou de soutenir toute initiative allant en ce sens.

En dépit de l'application provisoire récente du CETA depuis le 21 septembre 2017, la ratification nationale constitue une étape décisive. Un vote négatif d'un État membre aurait pour première conséquence de bloquer l'entrée en vigueur du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États. Si les débats juridiques restent ouverts sur l'effet sur les dispositions du CETA déjà appliquées provisoirement, il vous appartient d'obtenir un engagement clair du gouvernement sur la fin de l'application provisoire de l'ensemble de l'accord CETA en cas de vote négatif. La ratification nationale du CETA avait été, sous la pression des parlements nationaux, acquise par la France et l'Allemagne contre l'avis de la Commission européenne. Il se pourrait cependant que le CETA soit le dernier accord de commerce à passer par la ratification des États membres. Pour le JEFTA, la Commission européenne a ainsi choisi de sortir du projet d'accord ce qui relève selon la



CJUE de la compétence mixte, essentiellement le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États renvoyé à un accord ultérieur. **Le CETA est ainsi probablement la seule occasion de s'opposer efficacement aux projets d'accords mentionnés aux conséquences similaires.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations et échanges complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

- (1) <http://www.interbev.fr/espace-presse/18-octobre-signature-du-ceta-par-les-etats-membres/>
- (2) [www.interbev.fr/wp-content/uploads/2017/02/LettreOuverteCETA-FNHINTERBEV-Vfinale-1.pdf](http://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2017/02/LettreOuverteCETA-FNHINTERBEV-Vfinale-1.pdf)
- (3) <http://fermesouvertes.fnsea.fr/recherche/rechercher-dans-le-site?s=CETA> (premier lien notamment)
- (4) Le sondage de la BVMW (Bundesverband mittelständische Wirtschaft), principale association allemande de PME, en partenariat avec la Fondation Schöpflin avait été réalisé par l'institut Prognos auprès de 800 de ses membres : [http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10\\_BVMWsurvey\\_presentation\\_EN.pdf](http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10_BVMWsurvey_presentation_EN.pdf)
- (5) Le sondage de la Business Growth Foundation avait été mené par l'institut Yougov auprès de 1000 PME : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/BGF-Launch-Combined-Files.pdf>
- (6) Sondage motivation publié le 07/02/2017 : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2017-02-07-Press-Release-Motivaction-Survey-of-SMEs.pdf>
- (7) « L'AECG sans œillères: Comment couper les «coûts du commerce et davantage encore» causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques », Pierre Kohler et Servaas Storm, GDAE, Tufts University, Septembre 2016 [http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy\\_research/ceta\\_simulations.html](http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/ceta_simulations.html)

### ***3 - LREM, Constructifs et Modem***

#### ***Considérant sur la tonalité de l'interpellation et l'objectif poursuivi***

Les LREM sont la majorité et donc enclins à suivre le gouvernement. Après la publication du rapport de la commission Schubert, quelques uns d'entre eux (à l'AN) ont manifesté des velléités critiques sur le CETA. Le plan d'action gouvernemental a eu aussi pour effet de les "enfumer". Ceci dit Hulot a clairement dit que le CETA n'était pas climato compatible et qu'il n'était pas certain que le plan d'action gouvernemental marche. On ne peut donc exclure d'en faire bouger certains mais c'est un travail de Sisyphe. Pour eux il faut mettre le curseur bien plus bas et être plus dans l'argumentation technique que pour les autres familles politiques. A noter que lors de la niche parlementaire de LFI à l'AN le 2 février, leurs alliés de l'UDI-Agir ont indiqué qu'ils n'étaient pas tous d'accord sur CETA. Pour cette famille politique compte tenu de l'historique (périmètre de la commission Schubert limité aux effets de CETA sur la santé, l'environnement et le climat) c'est sur ce thème que nous suggérons de les interpellier. Les PME (et derrière l'emploi) sont aussi des thématiques d'interpellation en phase avec le discours qui les a mis là où ils sont aujourd'hui.

**Nota :** En conformité avec ce considérant, l'interpellation proposée se contente d'appeler à ce que « *les citoyens soient maintenant consultés* ». Il peut bien sûr être rajouté « *par référendum* » dans le cours de l'échange avec votre parlementaire si vous le jugez utile (ce peut être notamment le cas avec les MODEM et les Constructifs).

#### ***3.1 Demande de rendez-vous pour les LREM, Constructifs et Modem***

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice,

Depuis des mois, dans tous les pays de l'UE, des organisations de la société civile, des organisations d'agriculteurs, de consommateurs, des syndicats, des entrepreneurs et des élus locaux ont multiplié les appels

à l'encontre de l'adoption de l'accord de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, le CETA.

Si le CETA a fait l'objet d'un vote favorable en février 2017 au Parlement européen, il n'a recueilli un soutien que de la part de 20 % des eurodéputés français.

### ***Des risques sanitaires et environnementaux confirmés***

Emmanuel Macron s'était engagé pendant la campagne à demander un examen détaillé des impacts environnementaux et sanitaires du CETA et à exiger si nécessaire une réouverture des négociations sur ce texte.

Le rapport de la commission Schubert a confirmé un certain nombre de risques :

- l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États est évalué comme non vraiment nécessaire et reste problématique. De fait, la réforme de l'arbitrage ne rompt pas sur le fond avec le dispositif initial. Entre autres problèmes : cette juridiction reste à l'usage seul des investisseurs qui ne sont toujours soumis à aucune obligation en matière de respect des règles nationales et des standards internationaux en matière de responsabilité des entreprises ; la rémunération des arbitres, pourtant qualifiés de juges, continue de dépendre partiellement des honoraires versés notamment par les entreprises plaignantes ;

- la coopération réglementaire prévue pour rapprocher les normes en vigueur a pour objectif affirmé d'augmenter les échanges économiques et non pas à renforcer les normes de protection en matière d'alimentation, de santé, d'environnement et social. Les mécanismes de dialogue envisagés pourraient avoir pour effet de « *court-circuiter les processus démocratiques internes* » et on ne peut écarter, à ce stade un risque d'« *ingérence des intérêts privés* » dans le processus de décision ;

- dans le domaine sanitaire, certaines règles existantes pourraient être affaiblies du fait notamment de l'absence de mention explicite au principe de précaution. Le rapport mentionne notamment les règles sur la décontamination des carcasses, l'utilisation des farines animales et des promoteurs de croissance dans l'élevage et la mise en œuvre effective du règlement européen sur les produits chimiques (REACH).

- le climat est qualifié de « *grand absent* » de cet accord. Alors que le surcroît de transport transatlantique engendrera une hausse des émissions de gaz à effet de serre, il « *pourrait en outre favoriser [les investissements] dans des industries polluantes comme les industries extractives et l'énergie, dont les pétroles issus des sables bitumineux, les activités minières ou la fracturation hydraulique* ». Quant aux politiques publiques nécessaires pour mettre en œuvre l'accord de Paris, elles pourront être contestées, faute de garde fous efficaces.

- dans le secteur agricole, outre les impacts négatifs pour l'élevage, le rapport pointe aussi le déficit de prise en compte des objectifs de développement durable.

### ***Un plan d'action qui ne résout rien***

Face à cela le Gouvernement a écarté la piste d'une renégociation de l'accord et se contente, outre l'introduction d'un « *veto climatique* », d'un plan d'action composé de mesures de suivi, d'évaluation et d'une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les accords futurs.

Cette stratégie est une stratégie perdante. Sans la menace réelle d'un vote négatif du parlement français sur le CETA, aucune des propositions du plan d'action qui nécessitent un soutien de la Commission et du Canada ne verront le jour. Un récent rapport de l'ONG foodwatch démontre par exemple que le principe de précaution n'est pas mieux protégé dans l'accord finalisé avec le Japon ou celui en cours de finalisation avec

le Mercosur.

La mise en œuvre des recommandations du rapport Schubert est d'autant plus importante que le CETA pourrait bien être le dernier accord de commerce similaire soumis aux ratifications nationales. Pour le JEFTA (l'accord avec le Japon), la Commission européenne a ainsi choisi de sortir du projet d'accord ce qui relève de la compétence mixte, essentiellement le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États renvoyé à un accord ultérieur.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons qu'il n'est pas possible de ratifier un accord aussi dangereux.

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin d'échanger plus avant.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

### ***3.2 Interpellation des LREM, Constructifs et Modem***

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice,

Depuis des mois, dans tous les pays de l'UE, des organisations de la société civile, des organisations d'agriculteurs, de consommateur, des syndicats, des entrepreneurs et des élus locaux ont multiplié les appels à l'encontre de l'adoption de l'accord de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, le CETA.

Si le CETA a fait l'objet d'un vote favorable en février 2017 au Parlement européen, il n'a recueilli un soutien que de la part de 20 % des eurodéputés français.

#### ***Des risques sanitaires et environnementaux confirmés***

Emmanuel Macron s'était engagé pendant la campagne à demander un examen détaillé des impacts environnementaux et sanitaires du CETA et à exiger si nécessaire une réouverture des négociations sur ce texte.

Le rapport de la commission d'évaluation du CETA, a confirmé un certain nombre de risques. S'il reconnaît que le pire n'est jamais certain, il admet qu'on ne peut pas exclure en l'état actuel que le CETA produise des effets négatifs sur l'environnement et la santé et amoindrisse la capacité d'action des gouvernements dans ces domaines :

- l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États est évalué comme non vraiment nécessaire et problématique. De fait, la réforme de l'arbitrage ne rompt pas sur le fond avec le dispositif initial. Entre autres problèmes : cette juridiction reste à l'usage seul des investisseurs qui ne sont toujours soumis à aucune obligation en matière de respect des règles nationales et des standards internationaux en matière de responsabilité des entreprises et la rémunération des arbitres, pourtant qualifiés de juges, continue de dépendre partiellement des honoraires versés notamment par les entreprises plaignantes ;

- la coopération réglementaire prévue pour rapprocher les normes en vigueur a pour objectif affirmé d'augmenter les échanges économiques et non pas à renforcer les normes de protection en matière d'alimentation, de santé, d'environnement et social. Les mécanismes de dialogue envisagés pourraient avoir pour effet de « court-circuiter les processus démocratiques internes » et on ne peut écarter, à ce stade un risque d'« ingérence des intérêts privés » dans le processus de décision ;

- combinés, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États et la coopération

réglementaire, pourraient générer de nouveaux obstacles en matière de renforcement des règles sanitaires et environnementales (par exemple sur les perturbateurs endocriniens ou sur les nouveaux OGM) ;

- dans le domaine sanitaire, certaines règles existantes pourraient être affaiblies du fait notamment de l'absence de mention explicite au principe de précaution. Le rapport mentionne notamment les règles sur la décontamination des carcasses, l'utilisation des farines animales et des promoteurs de croissance dans l'élevage ou la mise en œuvre effective du règlement européen sur les produits chimiques (REACH);

- le climat est enfin qualifié de « *grand absent* » de cet accord. Le secteur transport international constitue un véritable angle mort dans le CETA, alors même que c'est notamment par ce biais qu'il devrait engendrer une hausse des émissions de gaz à effet de serre. L'accord « *pourrait en outre favoriser [les investissements] dans des industries polluantes comme les industries extractives et l'énergie, dont les pétroles issus des sables bitumineux, les activités minières ou la fracturation hydraulique* ». Quant aux politiques publiques nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, elles pourraient être contestées par les investisseurs étrangers ou par le Canada, faute de garde fous efficaces ;

- dans le secteur agricole, outre les impacts négatifs pour l'élevage, le rapport pointe aussi le déficit de prise en compte des objectifs de développement durable.

Les experts ont formulé plus d'une vingtaine de propositions pour amender le CETA afin de prévenir efficacement ces risques. Malheureusement, le Gouvernement a écarté la piste d'une renégociation de l'accord et s'est contenté d'un plan d'action composé de mesures de suivi, d'évaluation et de transformation des accords futurs.

Cette stratégie est une stratégie perdante. Sans la menace réelle d'un vote négatif du parlement français sur le CETA, aucune des propositions du plan d'action qui nécessitent un soutien de la Commission et du Canada ne verront le jour. Et une analyse détaillée des accords qui suivent le CETA confirme à quel point il est difficile de changer des dispositions que nous avons acceptées avec les Canadiens, dont nous sommes pourtant si proches. Un rapport de l'ONG foodwatch montre par exemple que le principe de précaution n'est pas mieux protégé dans l'accord finalisé avec le Japon ou celui en cours de finalisation avec le Mercosur.

La mise en œuvre des recommandations du rapport Schubert est d'autant plus importante que le CETA pourrait bien être le dernier accord de commerce similaire soumis aux ratifications nationales. Pour le JEFTA (l'accord avec le Japon), la Commission européenne a ainsi choisi de sortir du projet d'accord ce qui relève de la compétence mixte, essentiellement le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États renvoyé à un accord ultérieur.

### ***Des doutes subsistent encore sur la légalité de l'accord***

La Belgique a saisi la Cour de Justice de l'Union européenne en septembre 2017 pour lui demander d'examiner la compatibilité du mécanisme d'arbitrage d'investissement avec le droit européen. Cette démarche vise à vérifier la légalité des dispositions relatives à l'arbitrage d'investissement. Cette justice d'exception, réservée aux investisseurs étrangers, contourne en effet les juridictions publiques nationales et européennes et pourrait de ce fait menacer l'unité de l'ordre juridique européen. Elle apparaît notamment incompatible avec la compétence exclusive de la CJUE pour interpréter le droit européen et le principe général d'égalité de traitement entre les investisseurs. Les Belges demandent en outre si toutes les garanties sont réunies en matière d'indépendance et d'impartialité, notamment en ce qui concerne les conditions de désignation, de rémunération et le code de conduite applicable aux « juges » de ce « système juridictionnel des investissements ». La CJUE a déclaré le 6 mars dernier la clause d'arbitrage d'investissement incluse dans un accord similaire entre la Slovaquie et le Pays Bas incompatible avec le droit de l'Union. Cette décision devrait inciter les États membres à la prudence et à attendre l'avis de la CJUE sur le CETA avant de procéder à la ratification nationale de cet accord.

Par ailleurs une plainte constitutionnelle en Allemagne, est toujours en cours d'examen.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons de ne pas permettre la ratification d'un accord aussi dangereux. En dépit de l'application provisoire de l'essentiel des dispositions du CETA depuis le 21 septembre 2017, la ratification nationale du CETA constitue une étape décisive. Votre vote sera en outre déterminant pour déclencher ou pas l'entrée en vigueur du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États. Et au-delà du CETA, il sera tout aussi déterminant pour donner une chance à une véritable réorientation de la politique commerciale de l'UE, à commencer par l'absence de transparence pour le CETA qui justifie à elle seule que les citoyens soient maintenant consultés.

En comptant sur vous, nous restons à votre disposition pour toutes informations et échanges complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

## ***4 - Le PS***

### ***Considérant sur la tonalité de l'interpellation et l'objectif poursuivi***

Le PS est entre deux chaises. D'une part il a largement défendu le CETA (certains cependant, notamment au Parlement européen s'y sont opposés). Mais aujourd'hui il est dans l'opposition (à quelques exceptions près) et a tendance dans son discours à se recentrer sur ses fondamentaux. Il s'agit donc de le confronter à ces valeurs proclamées à propos du CETA. Compte tenu de cela il faut pousser les organisations syndicales et celles liées à l'environnement à interpellier ses parlementaires. Ainsi que leurs élus des échelons inférieurs surtout si on les sent réceptifs. A noter que lors du débat à l'AN sur la proposition de référendum de LFI, ils ont annoncé qu'ils n'étaient pas pour mais ils ont fini par s'abstenir, un de leur intervenant se déclarant pour le référendum. Il y a donc eu une évolution par rapport à leur position de septembre.

### ***4.1 Demande de rendez-vous PS***

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice

Au Parlement européen, **les eurodéputés de votre parti ont voté à l'unanimité contre l'approbation du CETA le 15 février 2017. Il ne peut que leur être donné entièrement raison** car ce traité est porteur de grands dangers pour l'avenir.

#### ***Un danger pour le climat***

La commission Schubert l'a relevé : le climat est le « *grand absent* » du CETA. Le gouvernement préconise d'introduire un "veto climatique" dans l'ICS. C'est méconnaître ou faire semblant de méconnaître la réalité : les points qu'il s'agirait de rediscuter avec le Canada sont précisément ceux des « intérêts offensifs » du Canada lors des négociations. Comment imaginer que le Canada puisse réellement revenir sur ses acquis ? Sans compter qu'un "veto climatique" qui ne toucherait pas à la coopération réglementaire n'en est pas un : les transnationales de droit canadien pourront utiliser l'organe de coopération réglementaire pour bloquer toute réglementation permettant une transition énergétique.

**Il y a là une contradiction complète avec les objectifs de l'Accord de Paris, alors que la défense du climat est devenue une des valeurs essentielles de votre parti.**

### ***Un danger pour l'emploi***

Un certain nombre d'enquêtes indiquent qu'une large majorité de PME s'inquiète d'une hausse de la concurrence des grandes entreprises internationales.

De fait, le CETA est un accord entre deux grandes régions économiques (l'UE et en fait l'Amérique du Nord, vue l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis) qui échangent déjà abondamment, dans tous les secteurs. Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché. Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique. La conséquence inéluctable sera effectivement une vague d'absorptions et de dépôts de bilan des PME avec pour effet des pertes d'emplois ne pouvant être compensées par l'augmentation des exportations des grandes entreprises de droit français du fait de leur productivité supérieure et donc de besoins inférieurs de personnel, sans compter les risques de délocalisation de leur surcroît de production dans un pays tiers. Études indépendantes et retour d'expérience de l'ALENA le confirme.

**Ceci, alors que la défense de l'emploi est une des valeurs traditionnelles de votre parti.**

### ***Plus généralement, un danger pour les droits sociaux et environnementaux***

La Commission Schubert a confirmé que le CETA pourrait générer de nouveaux obstacles en matière de renforcement des règles sanitaires et environnementales. Dans le domaine sanitaire, elle a même montré que certaines règles existantes pourraient être affaiblies du fait notamment de l'absence de référence explicite au principe de précaution.

La dimension sociale ne faisait pas partie du mandat de la commission d'évaluation, mais elle pourra être similairement impactée.

**Ceci, alors que la défense des droits sociaux est une des valeurs traditionnelles de votre parti et que celle des droits environnementaux en est devenue une valeur incontournable.**

### ***Un danger pour la démocratie***

**Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS,** va permettre en effet aux grandes entreprises de droit canadien, parfois des filiales d'entreprises étrangères, notamment des États-Unis, de faire condamner la France et/ou l'UE à de lourdes amendes quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice des travailleurs, des consommateurs ou de l'environnement nuit à leurs intérêts. **Ce mécanisme offre donc aux investisseurs étrangers la possibilité de remettre en cause des règles définies démocratiquement et contraindra fortement le travail des élus,** représentants des citoyens.

**L'organe de coopération réglementaire** aura la faculté de filtrer très en amont les projets de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires et ne prévoit pas la participation des élus. Par conséquent, cet organe pourra aussi permettre de substituer l'intérêt privé de ces grands groupes à l'intérêt général et provoquer une évolution incontrôlable des normes.

**Ceci, alors que la défense de la démocratie est une des valeurs traditionnelles de votre parti.**

### ***Vous devez agir de façon décisive***

Il n'est pas possible de se contenter, dans la lignée du « *plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA* », de belles promesses et de discours lénifiants sur une « *vigilance* » promise.

## **Il ne faut pas permettre la ratification d'un accord aussi dangereux.**

Nous souhaitons donc échanger sur cette question du CETA avec vous lors d'une audition.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

### **4.2 Interpellation PS**

Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice

A l'issue du débat au Parlement européen, **les eurodéputés de votre parti ont voté à l'unanimité contre l'approbation du CETA le 15 février 2017. Il ne peut que leur être donné entièrement raison** car ce traité est porteur de grands dangers pour l'avenir. Sans être exhaustif :

#### ***- un danger pour le climat***

Comme la commission Schubert l'a relevé, le climat est le « *grand absent* » du CETA.

Alors que l'accord de Paris, antérieur à l'approbation du CETA, n'est cité que dans l'instrument interprétatif conjoint, sans clause réellement contraignante, le CETA ne prévoit rien pour suspendre les avantages commerciaux si l'une des parties (le Canada ou un État membre) ne respecte pas ses engagements de lutte contre le changement climatique.

Quant au "veto climatique", destiné à protéger les politiques publiques face au risque de plainte d'investisseurs étrangers dans le cadre du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, il est illusoire. Cette proposition ne porte que sur le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États et ne prévient pas les risques liés aux autres aspects du traité, notamment le mécanisme de coopération réglementaire, tout aussi utilisable pour bloquer l'établissement et le renforcement des réglementations climatiques.

Par ailleurs, les autres points qu'il faudrait rediscuter avec le Canada pour rendre le CETA moins nocif sur le plan climatique touchent précisément aux "intérêts offensifs" du Canada lors des négociations (l'exportation des produits de ses industries minières et l'autorisation d'exploiter en France ainsi que l'exportation des produits de son agriculture ultra intensive à la qualité au rabais). Comment imaginer que le Canada puisse réellement revenir sur ses acquis ? Comment imaginer sérieusement que l'ensemble des partenaires européens suivraient, que la Commission européenne acquiescerait ?

Sans compter l'impact climatique dû au surcroît du transport transatlantique d'une part et d'autre part d'investissements dans le secteur extractif engendrés par le CETA.

**Il y a là une contradiction complète avec les objectifs de l'Accord de Paris, alors que la défense du climat est devenue une des valeurs essentielles de votre parti.**

#### ***- un danger pour l'emploi***

Alors que les études de la Commission européenne présentent dans le meilleur des cas une hausse à terme du PIB de 0,08% pour l'UE, une étude indépendante (1) prévoit quant à elle une réduction de 0,49 % d'ici 2023. Surtout elle prévoit la destruction de 200 000 emplois en Europe dont 45 000 en France". Sans compter les impacts dans le secteur agricole, le CETA engendrera une concurrence accrue de la part des transnationales de droit canadien au détriment des PME. Dans la continuité de deux enquêtes publiées en 2016 en Allemagne (2) et au Royaume-Uni (3), un sondage multi-pays (France, Pays Bas, Slovaquie, Lituanie

et Belgique) réalisé par l'Institut Motivaction auprès de 1762 petites et moyennes entreprises (4) sur les effets attendus des accords transatlantiques de commerce et d'investissement révèle de fortes réticences des PME. Parmi les PME françaises interrogées, sur tous les secteurs même ceux seraient peu ou pas touchés par le CETA, plus de la moitié anticipent une hausse de la concurrence (59 %), en particulier des grandes entreprises internationales (56 %). 47% des PME françaises interrogées prévoient des difficultés pour leur propre entreprise liées à cette intensification de la concurrence et 42 % une dépendance accrue à un client spécifique, un marché ou une chaîne de production.

Le CETA est de fait un accord entre deux grandes régions économiques (l'UE et en fait l'Amérique du Nord, vu l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis) qui échangent déjà abondamment, dans tous les secteurs. Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché. Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique. Sur leur marché, les PME françaises vont subir de plein fouet la concurrence des transnationales de droit canadien et leur chance de percer sur le marché canadien pour les quelques unes qui auraient les moyens de s'y projeter sont très faibles. La conséquence inéluctable sera effectivement une vague d'absorptions et de dépôts de bilan des PME avec pour effet des pertes d'emplois ne pouvant être compensées par l'augmentation des exportations des grandes entreprises de droit français du fait de leur productivité supérieure et donc de besoins inférieurs de personnel, sans compter la tentation de délocalisation de leur surcroît de production dans un pays tiers. Alors que la seule étude d'impact économique indépendante prévoit un recul notable de l'emploi en Europe, et notamment en France, l'expérience de l'ALENA ne fait que confirmer ce phénomène : baisse des emplois aux USA, au Canada et au Mexique !

**Ceci, alors que la défense de l'emploi est une des valeurs traditionnelles de votre parti.**

***- plus généralement, un danger pour les droits sociaux et environnementaux***

La Commission Schubert a confirmé que le CETA pourrait générer de nouveaux obstacles en matière de renforcement des règles sanitaires et environnementales par exemple sur les perturbateurs endocriniens ou sur les nouveaux OGM. Dans le domaine sanitaire, elle a même montré que certaines règles existantes pourraient être affaiblies du fait notamment de l'absence de mention explicite du principe de précaution. Le rapport cite par exemple les règles sur la décontamination des carcasses, l'utilisation des farines animales et des promoteurs de croissance dans l'élevage ou la mise en œuvre effective du règlement européen sur les produits chimiques (REACH).

La dimension sociale ne faisait pas partie du mandat de cette Commission d'évaluation, mais elle pourrait être similairement impactée d'une part parce que des secteurs publics, y compris ceux assurant la protection sociale pourraient être libéralisés, d'autre part du fait des mécanismes du règlement des différends entre investisseurs et États et de la coopération réglementaire.

**Ceci, alors que la défense des droits sociaux est une des valeurs traditionnelles de votre parti et que celle des droits environnementaux en est devenue une valeur incontournable.**

***- un danger pour la démocratie***

**Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS,** va permettre en effet aux grandes entreprises de droit canadien (parfois des filiales d'entreprises de droit relevant des États-Unis), de faire condamner la France et/ou l'UE à de lourdes amendes quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice des travailleurs, des consommateurs ou de l'environnement nuit à leurs intérêts. Outre l'effet correctif (pour échapper à l'amende la tentation sera grande, « le pistolet sur la tempe », d'abroger la législation ou la réglementation en question), l'effet dissuasif est garanti. Les membres de l'ICS n'ont aucunement vocation à porter l'intérêt général : les critères de nomination sont comparables à ceux des autres organes arbitraux, aucune sanction dissuasive n'est prévue concernant les conflits d'intérêt, ni financière ni pénale, la pratique du courtage juridique (démarchage des entreprises et incitation à porter



plainte) des grands cabinets d'avocats internationaux n'est pas interdite et la seule base contraignante des jugements sera le texte du CETA. **Ce mécanisme offre donc aux investisseurs étrangers la possibilité de remettre en cause des règles définies démocratiquement et contraindra fortement le travail des élus, représentants des citoyens.**

**L'organe de coopération réglementaire est l'autre carte maîtresse donnée aux autres grandes entreprises d'Outre Atlantique pour parvenir à « faire la loi ».** Dirigé par de « *hauts représentants* » nommés par la Commission européenne et le gouvernement canadien, il aura la faculté de filtrer très en amont les projets de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires et ne prévoit pas la participation des élus. Par conséquent, cet organe pourrait aussi permettre de substituer l'intérêt privé de ces grands groupes à l'intérêt général et provoquer une évolution incontrôlable des normes.

**Ce ne seront donc plus tant les élus, porteurs de l'intérêt général, qui seront en position de décideurs mais, via l'ICS et l'organe de coopération réglementaire, les milieux d'affaire et leurs lobbys. Une atteinte au principe démocratique même.**

**Ceci, alors que la défense de la démocratie est une des valeurs traditionnelles de votre parti.**

***Vous devez agir de façon décisive***

Il n'est dès lors pas possible de se contenter, dans la lignée du « *plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre du CETA* », de belles promesses et de discours lénifiants sur une « *vigilance* » promise. **Nous vous demandons au contraire de ne concrètement pas permettre la ratification de cet accord aussi dangereux.**

Est-ce encore possible ? Cela apparaît très hypothétique dans le cadre d'une ratification via le Parlement si on considère son actuelle composition qui offre une majorité confortable au gouvernement. Mais **c'est parfaitement possible via un référendum.** C'est pourquoi **nous vous demandons de réclamer un référendum sur la ratification du CETA** et de prendre ou de soutenir toute initiative allant en ce sens.

En dépit de l'application provisoire récente du CETA depuis le 21 septembre 2017, la ratification nationale constitue une étape décisive. Un vote négatif d'un État membre aurait pour première conséquence de bloquer l'entrée en vigueur du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États. Si les débats juridiques restent ouverts sur l'effet sur les dispositions du CETA déjà appliquées provisoirement, il vous appartient d'obtenir un engagement clair du gouvernement sur la fin de l'application provisoire de l'ensemble de l'accord CETA en cas de vote négatif. La ratification nationale du CETA avait été, sous la pression des parlements nationaux, acquise par la France et l'Allemagne contre l'avis de la Commission européenne. Il se pourrait cependant que le CETA soit le dernier accord de commerce à passer par la ratification des États membres. Pour le JEFTA, la Commission européenne a ainsi choisi de sortir du projet d'accord ce qui relève selon la CJUE de la compétence mixte, essentiellement le mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États renvoyé à un accord ultérieur. **Le CETA est ainsi probablement la seule occasion de s'opposer efficacement aux projets d'accords mentionnés aux conséquences similaires.**

En comptant sur vous, nous restons à votre disposition pour toutes informations et échanges complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la Député(e) / Sénateur/Sénatrice, l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

(1) « GALLEC sans œillères: Comment couper les «coûts du commerce et davantage encore» causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques », Pierre Kohler et Servaas Storm, GDAE, Tufts University, Septembre 2016 [http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy\\_research/ceta\\_simulations.html](http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/ceta_simulations.html)

(2) Le sondage de la BVMW (Bundesverband mittelständische Wirtschaft), principale association allemande

de PME, en partenariat avec la Fondation Schöpflin avait été réalisé par l'institut Prognos auprès de 800 de ses membres : [http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10\\_BVMWsurvey\\_presentation\\_EN.pdf](http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10_BVMWsurvey_presentation_EN.pdf)

(3) Le sondage de la Business Growth Foundation avait été mené par l'institut Yougov auprès de 1000 PME : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/BGF-Launch-Combined-Files.pdf>

(4) Sondage Motivation publié le 07/02/2017 : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2017-02-07-Press-Release-Motivaction-Survey-of-SMEs.pdf>

## ***5 - Les organisations agricoles***

### ***Considérant sur la tonalité de l'adresse et l'objectif poursuivi***

L'adresse est évidemment centrée sur l'agriculture et a pour objectif de pousser ces organisations à interpeller les parlementaires LR.

### ***5.1 Adresse aux organisations agricoles***

Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation)

La France s'apprête à ratifier le traité sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et le Canada, le CETA.

#### **Le CETA pose cependant de graves problèmes pour l'avenir en matière d'agriculture**

Comme vous le savez, l'augmentation des quotas d'exportation des viandes bovine et porcine en provenance du Canada est suffisante pour faire très mal à ces filières d'élevage, déjà en grande souffrance. D'autant plus que ces productions seront commercialisées à bas coût puisque elles sont issues d'une agriculture dont les procédés et les normes sont loin d'assurer la qualité de la viande française. Nous savons aussi les conséquences économiques et autres, parfois dramatiques, que cela peut entraîner pour les agriculteurs.

Les mesures proposées à cet égard par le plan d'action gouvernemental pour la mise en œuvre du CETA sont ridicules. Le contrôle aux frontières est contraire au traité signé par l'Union européenne à l'OMC en 2016 sur la « facilitation des échanges » ainsi qu'aux traités européens. Les clauses de sauvegarde sont extrêmement difficiles à activer et ne peuvent servir à bloquer les inconvénients résultant "en routine" de la mise en œuvre du CETA. Les mesures de traçabilité envisagées pourraient en outre s'avérer incompatibles avec les dispositions sur les règles techniques au commerce incluses dans l'accord.

*Nous ne savons pas si vous vous êtes déjà adressé sur ces enjeux à vos parlementaires (députés et sénateurs), mais nous souhaitons également attirer votre attention sur trois autres points importants.*

#### **Le CETA a et va avoir un effet d'entraînement sur toutes les négociations en cours ou à venir sur d'autres traités similaires**

Ce que l'Union européenne a concédé au Canada est évidemment réclamé comme point de départ par les négociateurs des autres accords que l'Union européenne a entrepris de passer : Mercosur, Mexique, Chili, Australie, Nouvelle Zélande notamment, bientôt l'Indonésie. Si la clause de « la nation la plus favorisée » est invoquée, elle oblige une Partie d'un traité (en l'occurrence l'Union européenne) à concéder à l'autre Partie (ex : Mercosur) les mêmes avantages qu'elle a déjà concédé à une Partie tiers (en l'occurrence le Canada). De fait l'Union européenne a d'ores et déjà concédé au Mercosur des chiffres comparables. Alors que la Commission européenne, sous influence du lobbying de très puissants groupes, fait manifestement le choix de sacrifier l'agriculture pour obtenir l'ouverture des marchés publics, d'autres filières vont ainsi être

duement touchées, par exemple les filières ovine ou avicole. Quand les négociations TAFTA reprendront (tôt ou tard), il ne fait aucun doute que toutes les conditions seront ainsi réunies pour des concessions de très grande envergure.

### **Or le CETA est peut-être la dernière occasion de s'opposer au sacrifice de l'agriculture**

La Commission européenne préférerait que les États membres n'aient pas à ratifier ces traités. Comme le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États mis en place pour CETA (l'ICS) est précisément l'élément principal qui oblige à cette ratification État membre par État membre, la Commission a aujourd'hui pour projet de séparer le volet investissement du volet commercial dans les accords à venir afin d'éviter d'avoir à les traiter comme mixtes.

### **Le référendum est la possibilité concrète de s'y opposer**

L'actuelle composition de l'Assemblée qui offre une majorité confortable au gouvernement rend très problématique **la possibilité de bloquer le CETA** lors de l'examen du projet de loi de ratification annoncé pour l'automne 2018. Mais **c'est parfaitement possible via un référendum si un nombre suffisant de parlementaires le demandent** (1/5 des parlementaires suffit en effet à enclencher un processus de référendum d'initiative partagée). Il serait donc judicieux que nos parlementaires s'y engagent.

Nous restons, Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation), à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation), l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

## **5.2 Pour atteindre les organisations agricoles**

<http://www.interbev.fr/> (cliquer sur les logos et sur la carte)

<http://fermesouvertes.fnsea.fr/> (cliquer en haut à droite sur « *rechercher une association ou une fédération* »)

<http://www.jeunes-agriculteurs.fr/decouvrir-ja/notre-reseau/> (cliquer sur carte ou saisir votre département)

<http://www.coordinationrurale.fr/> (cliquer sur l'onglet « *le terrain* »)

[http://modef.fr/FTmodef/PAGE\\_Nos\\_positions\\_MODEF/WAgAAKWi0jxteHZ3cXlpaUNwAAA?WD\\_ACTION\\_=MENU&ID=NOS\\_FEDERATIONS\\_REGIONALE](http://modef.fr/FTmodef/PAGE_Nos_positions_MODEF/WAgAAKWi0jxteHZ3cXlpaUNwAAA?WD_ACTION_=MENU&ID=NOS_FEDERATIONS_REGIONALE)

et

[http://modef.fr/FTmodef/PAGE\\_Nos\\_positions\\_MODEF/WAgAAKWi0jxteHZ3cXlpaUNwAAA?WD\\_ACTION\\_=MENU&ID=NOS\\_FEDERATIONS\\_DEPARTEME](http://modef.fr/FTmodef/PAGE_Nos_positions_MODEF/WAgAAKWi0jxteHZ3cXlpaUNwAAA?WD_ACTION_=MENU&ID=NOS_FEDERATIONS_DEPARTEME)

chambres d'agriculture :

régionales : <http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nous-connaître/lannuaire-des-chambres-dagriculture/>

départementales : même lien puis cliquer en haut à droite sur l'onglet « *votre département* »

**attention** : avant tout écrit, vérifier préalablement (par téléphone et/ou recherche sur son site) qu'elle n'est pas favorable à CETA ; si elle est défavorable à CETA, la solliciter.

Si vous connaissez des agriculteurs sensibles, ne pas hésitez à les faire agir aussi.

## 6 - Les PME

### *Considérant sur la tonalité de l'adresse et l'objectif poursuivi*

L'adresse est évidemment centrée sur les PME et a pour objectif de pousser ces organisations et/ou structures à interpeller les parlementaires LR et LREM et Constructifs.

### *6.1 Adresse aux organisations de PME*

Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation)

La France s'apprête à ratifier le traité sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et le Canada, le CETA.

#### **Le CETA pose cependant un grave problème pour l'avenir des petites et moyennes entreprises**

La négociation du CETA a été en grande partie initialisée et alimentée par les lobbys des grandes entreprises. Certaines des innovations du CETA par rapport aux traités de commerce antérieurs sont issues directement de leurs demandes, notamment l'organe de coopération réglementaire.

Les PME sont régulièrement citées par la Commission européenne comme une cible prioritaire de sa politique commerciale et des accords en préparation. **Les effets possibles des accords comme le CETA sur les PME n'ont pour autant fait l'objet d'aucune étude approfondie**, en dépit des demandes répétées de la part du Comité économique et social européen ou du Conseil économique, social et environnemental français.

Dans la continuité de deux enquêtes publiées en 2016 en Allemagne (1) et au Royaume-Uni (2), un sondage multi-pays (France, Pays Bas, Slovaquie, Lituanie et Belgique) réalisé par l'Institut Motivaction auprès de 1762 petites et moyennes entreprises (3) sur les effets attendus des accords transatlantiques de commerce et d'investissement révèle de fortes réticences. Parmi les PME françaises interrogées, dans l'ensemble des secteurs même ceux qui seraient peu ou pas touchés par le CETA, plus de la moitié anticipent une hausse de la concurrence (59 %), en particulier des grandes entreprises internationales (56 %). 47% des PME françaises interrogées prévoient des difficultés pour leur propre entreprise liées à cette intensification de la concurrence et 42 % une dépendance accrue à un client spécifique, un marché ou une chaîne de production. La Commission européenne elle-même a été amenée à étayer ce ressenti quand elle a rendu début 2015 son interprétation de la consultation publique qu'elle avait organisée relativement aux tribunaux arbitraux : elle a reconnu que **les grandes entreprises et leurs lobbys étaient pour et que la grande majorité des PME étaient contre** (environ 80% (4)). Des organisations de PME telles que l'UCM en Wallonie ou la BVMW en Allemagne ont aussi émis de fortes réserves.

Dans plusieurs pays européens, des appels ont été lancés par des PME inquiètes des conséquences de ces traités pour leurs propres activités (4) : « KMU gegen TTIP » en Allemagne et en Autriche, « Business against TTIP » au Royaume Uni, ainsi que « Ondernemers van Nu » aux Pays Bas (5). Ils ont reçu le soutien de près de 6000 dirigeants de PME pour demander l'arrêt des négociations.

Le CETA est de fait un accord entre deux grandes régions économiques (UE et l'Amérique du Nord, vue l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis) qui échangent déjà abondamment, dans tous les secteurs. **Les effets du CETA porteront donc essentiellement sur des modifications dans la répartition des parts de marché.** Les très grandes entreprises sont à l'évidence bien mieux armées que les PME pour franchir l'Atlantique. Sur leur marché, **un grand nombre de PME françaises vont subir de plein fouet la concurrence de ces grandes entreprises de droit canadien** et les chances de percer sur le marché canadien

pour les quelques unes qui auraient les moyens de s'y projeter sont très faibles. **La conséquence inéluctable ne peut être qu'une vague d'absorptions et de dépôts de bilan des PME.** La seule étude d'impact économique indépendante qui prévoit un recul notable de l'emploi en Europe et particulièrement en France (6) et le retour d'expérience de l'ALENA ne font que confirmer cette prévision.

### **Le CETA est un précurseur d'autres traités similaires**

L'Union européenne est sur le point de ratifier aussi un accord similaire avec le Japon, le JEFTA. D'autres négociations sont en cours (ou sur le point de débiter) : Mexique, Australie, Nouvelle Zélande, Chine, Mercosur (dont Argentine et Brésil), Chili, TiSA. Les négociations TAFTA reprendront tôt ou tard. Ce maillage, s'il est établi, démultipliera les effets du CETA.

### **Le CETA est peut-être la dernière occasion de s'opposer au danger**

La Commission européenne préférerait que les États membres n'aient pas à ratifier ces traités de commerce et d'investissement et au contraire préférerait les faire passer à moindre bruit au seul niveau européen. Comme l'organe de règlement des différends mis en place pour CETA (l'ICS) est précisément l'élément principal qui oblige à cette ratification État membre par État membre, la Commission européenne a aujourd'hui pour projet de le sortir du volet investissement des accords à venir (et de renvoyer l'ICS à un accord ultérieur). **Le CETA est ainsi probablement la seule occasion de s'opposer efficacement aux projets d'accords mentionnés aux conséquences similaires.**

### **Le référendum est la possibilité concrète de s'y opposer**

L'actuelle composition de l'Assemblée qui offre une majorité confortable au gouvernement rend très problématique la possibilité de bloquer le CETA lors de l'examen du projet de loi de ratification annoncé pour l'automne 2018. Mais c'est parfaitement possible via un référendum si un nombre suffisant de parlementaires le demandent (1/5 des parlementaires suffit en effet à enclencher un processus de référendum d'initiative partagée). Il serait donc judicieux que nos parlementaires s'y engagent.

Nous restons, Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation), à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation), l'expression de nos salutations les plus citoyennes.

(1) Le sondage de la BVMW (Bundesverband mittelständische Wirtschaft), principale association allemande de PME, en partenariat avec la Fondation Schöpflin avait été réalisé par l'institut Prognos auprès de 800 de ses membres : [http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10\\_BVMWsurvey\\_presentation\\_EN.pdf](http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10_BVMWsurvey_presentation_EN.pdf)

(2) Le sondage de la Business Growth Foundation avait été mené par l'institut Yougov auprès de 1000 PME : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/BGF-Launch-Combined-Files.pdf>

(3) Sondage Motivaction publié le 07/02/2017 : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2017-02-07-Press-Release-Motivaction-Survey-of-SMEs.pdf>

(4) Cette estimation repose sur l'interprétation suivante des termes utilisés par le rapport de la Commission (avare pour l'occasion d'en dire plus) : « la plupart » correspond à 90%, « une large majorité » à 70%, « une majorité » à 60%, « plutôt critique » correspond à 20% d'accords.

(5) <http://kmu-gegen-ttip.de/> ; <http://kmu-gegen-ttip.at/> ; <http://businessagainsttip.org/> ; <http://www.ondernemersvanu.eu/>

(6) « L'AECG sans œillères: Comment couper les «coûts du commerce et davantage encore» causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques », Pierre Kohler et Servaas Storm, GDAE, Tufts University, Septembre 2016 [http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy\\_research/ceta\\_simulations.html](http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/ceta_simulations.html)

## 6.2 Pour atteindre les organisations de PME

<https://www.cpme.fr/a-la-carte> (cliquer sur votre région puis sur votre département)

u2P : <http://u2p-france.fr/les-u2p-de-region-et-de-departement> ; voir aussi :

- <http://www.capeb.fr/> (cliquer, en haut à gauche, sur « accéder à une autre CAPEB »)
- <http://www.cnams.fr/fr/reseau-regional.html>
- <http://www.cnatp.org/le-reseau-cnatp>

**Ne pas chercher à agir sur les CCI** (chambres de commerce et de l'industrie, en général pilotées par le MEDEF)

Si vous connaissez des dirigeants de PME sensibles, ne pas hésitez à les faire agir aussi.

## 7 – Les organisations liées à l'environnement

### *Considérant sur la tonalité de l'adresse et l'objectif poursuivi*

A priori, ces organisations sont contre le CETA. L'objectif poursuivi est de les amener à agir sur leurs parlementaires (LREM + Constructifs) et PS. Il s'agit de les motiver à agir en leur rappelant les risques que fait courir le CETA vis à vis de leur thématique ainsi que de leur glisser quelques idées à faire passer quand elles passeront à l'interpellation.

### 7.1 Adresse aux organisations liées à l'environnement

Monsieur/Madame le/la ..... (compléter ou modifier selon l'organisation)

Depuis des mois, dans tous les pays de l'UE, des organisations de la société civile, des syndicats, des organisations d'agriculteurs, des entrepreneurs, des consommateurs et des élus locaux ont multiplié les appels à l'encontre de l'adoption de l'accord de commerce et d'investissement entre l'UE et le Canada, le CETA.

Emmanuel Macron s'était engagé pendant la campagne à demander un examen détaillé des impacts environnementaux et sanitaires du CETA et, si nécessaire, à exiger une réouverture des négociations sur ce texte. Le rapport de la commission d'évaluation du CETA, a confirmé un certain nombre de risques. Le CETA pourrait produire des effets négatifs sur l'environnement et la santé et amoindrir la capacité d'action des gouvernements dans ces domaines.

**La mise en place d'une juridiction d'exception pour les investisseurs étrangers** leur permettra de faire condamner la France et/ou l'UE à de lourdes amendes quand ils considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice des consommateurs ou de l'environnement nuit à leurs intérêts. Cette épée de Damoclès très dissuasive freinera effectivement en amont les États à prendre des mesures progressistes par exemple en matière de transition énergétique. Alors que dans sa version actuelle la Cour Multilatérale sur l'Investissement (ICS) reste un organe de type arbitral, l'introduction d'un tel mécanisme de règlement des griefs des investisseurs vis à vis des États n'était pas nécessaire, les tribunaux publics pouvant parfaitement s'en saisir.

**La coopération réglementaire** prévue pour rapprocher les normes en vigueur vise à augmenter les échanges économiques et non pas à renforcer les normes de protection pour les consommateurs et l'environnement. Les mécanismes de dialogue envisagés pourraient au contraire avoir pour effet de « *court-circuiter les processus démocratiques internes* » et on ne peut écarter un risque d'« *ingérence des intérêts privés* » dans le processus

de décision. Là aussi, il ne peut être qu'abondé dans le sens de la commission Schubert, le mécanisme de la coopération réglementaire faisant une place de choix au lobbying des transnationales.

**Combinés, le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États et la coopération réglementaire**, vont générer de nouveaux obstacles en matière de renforcement des règles sanitaires et environnementales. Cela pourra notamment être le cas pour les perturbateurs endocriniens et les nouveaux OGM.

**Dans le domaine sanitaire**, certaines règles existantes pourraient être affaiblies du fait notamment de l'absence de référence explicite au principe de précaution. Le rapport Schubert mentionne notamment les règles sur la décontamination des carcasses, l'utilisation des farines animales et des promoteurs de croissance dans l'élevage ou la mise en œuvre effective du règlement européen sur les produits chimiques (REACH).

**Le climat** est enfin qualifié de « *grand absent* » de cet accord. Le secteur du transport international constitue un véritable angle mort dans le CETA, alors même qu'il devrait engendrer une hausse des émissions de gaz à effet de serre. L'accord « *pourrait en outre favoriser [les investissements] dans des industries polluantes comme les industries extractives et l'énergie, dont les pétroles issus des sables bitumineux, les activités minières ou la fracturation hydraulique* ». Quant aux politiques publiques nécessaires pour mettre en œuvre l'accord de Paris, elles pourraient être contestées par les investisseurs étrangers ou par le Canada, faute de garde fous efficaces.

**Dans le secteur agricole**, outre les impacts négatifs pour l'élevage, le rapport pointe aussi le déficit de prise en compte des objectifs de développement durable.

Les experts ont formulé plus d'une vingtaine de propositions pour amender le CETA afin de prévenir efficacement ces risques. Malheureusement, le Gouvernement a écarté la piste d'une renégociation de l'accord et s'est contenté d'un plan d'action composé de mesures de suivi, d'évaluation et de transformation des accords futurs.

La stratégie qu'il poursuit est une stratégie perdante. Sans refus clair de la France de la version actuelle du CETA, aucune des propositions du plan d'action qui nécessitent un soutien de la Commission et du Canada ne verra le jour. Et une analyse détaillée des accords qui suivent le CETA confirme à quel point il est difficile de changer des dispositions que nous avons acceptées avec les Canadiens, dont nous sommes pourtant supposés être si proches. Un rapport de l'ONG foodwatch montre par exemple que le principe de précaution n'est pas mieux protégé dans l'accord finalisé avec le Japon ou celui en cours de finalisation avec le Mercosur.

*Nous ne savons pas si vous vous êtes déjà adressé sur ces enjeux aux parlementaires (députés et sénateurs), mais nous souhaitons attirer votre attention sur un point très important.*

En dépit de l'application provisoire récente du CETA depuis le 21 septembre 2017, la ratification nationale constitue une étape décisive. Un vote négatif d'un État membre aurait pour première conséquence de bloquer l'entrée en vigueur du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États. Et si des débats juridiques restent ouverts sur l'effet sur les dispositions du CETA appliquées provisoirement, il appartient aux parlementaires d'obtenir un engagement clair du gouvernement sur la fin de l'application provisoire de l'ensemble de l'accord CETA en cas de rejet par la France.

Nous restons, <<formule de politesse>>, à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

## 7.2 Pour atteindre les organisations liées à l'environnement

Ci-dessous comment atteindre les instances locales d'organisations nationales et les membres de réseaux nationaux; si oublié, ne pas hésiter à le signaler.

Ne pas oublier les associations purement locales.

Pour la déclinaison locale des organisations nationales et des réseaux nationaux :

<http://www.amisdela terre.org/-groupes-.html>

[https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/groupes-locaux-anv-cop21\\_134074#6/51.000/2.000](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/groupes-locaux-anv-cop21_134074#6/51.000/2.000)

<https://www.artisansdumonde.org/les-associations-locales/> (ous la photo)

<https://www.colibris-lemouvement.org/passer-a-laction/sengager-dans-mouvement> (voir la carte)

<http://www.faucheurs-volontaires.fr/groupe.php>

[http://www.natureetprogres.org/consommateurs/groupes\\_nature\\_progres.html](http://www.natureetprogres.org/consommateurs/groupes_nature_progres.html)

<https://www.fne.asso.fr/qui-sommes-nous> (cliquer sur où sommes nous et voir la carte)

<https://www.greenpeace.fr/groupes-locaux/carte-groupes-locaux/>

<http://www.ogmdangers.org/action/agir/index.htm>

[http://www.semencespaysannes.org/les\\_membres\\_du\\_reseau\\_semences\\_paysannes\\_205.php](http://www.semencespaysannes.org/les_membres_du_reseau_semences_paysannes_205.php) (il faut fouiller un peu mais il y a plein de destinataires possibles)

<https://stopgazdeschiste.org/inf/> (voir aussi la carte)

[http://www.accueil-paysan.com/fr/catalog/list/?capacity\\_gte=&spoken\\_languages\\_code\\_in=&offset=0&country=FR&locality=&locality\\_id=&latitude=&longitude=&radius=](http://www.accueil-paysan.com/fr/catalog/list/?capacity_gte=&spoken_languages_code_in=&offset=0&country=FR&locality=&locality_id=&latitude=&longitude=&radius=)

<https://www.bioconsomacteurs.org/association/carte>

<http://cmr.cef.fr/>

<http://www.fnab.org/un-reseau-des-valeurs-des-hommes/contacts-du-reseau>

<http://www.civam.org/index.php/le-reseau-civam/carte>

<http://miramap.org/-Trouver-une-AMAP-.html>

<https://www.unaf-apiculture.info/qui-sommes-nous/les-syndicats-en-region.html>

<http://biocoop.fr/magasins-bio/Trouver-mon-magasin-Biocoop>

<https://www.eau-et-rivieres.org/contacts>



<https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/pole-production/le-reseau> (voir carte)

<https://terredeliens.org/> (cliquer « dans ma région » à droite sous le bandeau du haut)

Ne pas oublier la Convergence citoyenne pour la transition énergétique.

## 8 - Les organisations syndicales

### *Considérents sur la tonalité de l'adresse et l'objectif poursuivi*

A priori, ces organisations sont contre le CETA et l'objectif poursuivi est de les amener à agir sur leurs parlementaires PS. Il s'agit de leur rappeler les risques que font courir le CETA vis à vis de leur thématique.

**Attention** : selon que l'organisation syndicale à laquelle vous vous adressez est a priori (cas en général des déclinaisons locales d'organisations nationales membres du collectif national) ou n'est pas nécessairement contre le CETA, vous devez sélectionner une des deux options proposées pour l'alinéa « *un danger pour l'emploi* ».

### 8.1 Adresse aux organisations syndicales

Cher(e)s ami(e)s

La France s'apprête à ratifier le traité sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et le Canada, le CETA.

*Le CETA pose cependant de graves problèmes, notamment pour l'avenir des salariés et les services publics.*

#### *Un danger pour l'emploi*

##### **Option 1 :**

Le CETA est de fait un accord entre deux grandes régions économiques (UE et l'Amérique du Nord, vue l'imbrication des économies du Canada et des États-Unis). Ces deux régions sont présentes sur tous les secteurs et il n'y aura donc pas création de nouveaux marchés ou d'augmentation de ceux existants, ces deux régions échangeant déjà abondamment. **La dynamique fondamentale du CETA ne peut être que de modifier la répartition des parts de marché.** Les transnationales sont à l'évidence bien mieux armées que les autres entreprises pour franchir l'Atlantique. Sur leurs marchés, ces dernières vont subir de plein fouet la concurrence des transnationales de droit canadien. **La conséquence inéluctable sera une vague d'absorptions et de dépôts de bilan avec pour effet des pertes d'emplois** ; celles-ci ne pourront être compensées par l'augmentation des exportations des transnationales de droit français des faits que leur productivité supérieure à celles des autres entreprises requiert moins de personnel et qu'elles préféreront délocaliser les surcroûts de production dans des pays tiers. L'expérience de l'ALENA ne fait que confirmer : baisse globale des emplois aux USA, au Canada et au Mexique !

##### **Option 2 :**

Les différentes études économétriques disponibles font état d'impacts économiques très limités, voire négatifs. Celles de la Commission européenne présentent dans le meilleur des cas une hausse du PIB à terme de 0,08% pour l'UE. Une étude alternative réalisée par l'université de Tufts, en septembre 2016, prévoit quant à elle une réduction du PIB (-0,49 % d'ici 2023) et la destruction de 200 000 emplois en Europe dont

45000 en France. Outre les impacts dans le secteur agricole, le CETA engendrera également une concurrence accrue de la part des transnationales de droit canadien au détriment des entreprises nationales. Dans la continuité de deux enquêtes publiées en 2016 en Allemagne (1) et au Royaume-Uni (2), un sondage multi-pays (France, Pays Bas, Slovaquie, Lituanie et Belgique) réalisé par l'Institut Motivaction auprès de 1762 petites et moyennes entreprises (3) sur les effets attendus des accords transatlantiques de commerce et d'investissement révèle de fortes réticences. Parmi les PME françaises interrogées, plus de la moitié anticipent une hausse de la concurrence (59 %), en particulier des grandes entreprises internationales (56 %). 47% des PME françaises interrogées prévoient des difficultés pour leur propre entreprise liées à cette intensification de la concurrence et 42 % une dépendance accrue à un client spécifique, un marché ou une chaîne de production. **La conséquence inéluctable du CETA sera une vague d'absorptions et de dépôts de bilan avec pour effet des pertes d'emplois.** Études indépendantes et retour d'expérience de l'ALENA le confirment.

### *Un danger pour les droits sociaux*

**Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, l'ICS,** va permettre aux grandes entreprises de droit canadien (parfois des filiales d'entreprises des États-Unis), de faire condamner la France et/ou l'UE à de lourdes amendes quand elles considéreront qu'une législation ou une réglementation protectrice des travailleurs, des consommateurs ou de l'environnement nuit à leurs intérêts. Outre l'effet correctif (pour échapper à l'amende la tentation sera grande, « le pistolet sur la tempe », d'abroger la législation ou la réglementation en question), l'effet dissuasif est garanti. Les droits sociaux peuvent parfaitement être dans la collimateur de ces tribunaux arbitraux : ainsi l'Égypte fait-elle l'objet d'un poursuites de la part de Veolia car elle eu l'outrecuidance de vouloir augmenter le SMIC !

**Le mécanisme de coopération réglementaire est l'autre carte maîtresse donnée aux autres grandes entreprises d'Outre Atlantique pour parvenir à « faire la loi ».** Il aura la faculté de filtrer en amont les projets de législation et de réglementation. Son fonctionnement encourage explicitement le lobbying des milieux d'affaires qui comme auprès de la Commission européenne à Bruxelles pèsera bien plus que tout autre avis. L'organe de coopération réglementaire, inédit dans un accord de commerce, n'a pas été pour rien une demande expresse des milieux d'affaires quand s'est tramé ce projet de traité. **Toute mesure progressiste dans le futur, par exemple rétablir un droit du travail digne de ce nom, baisser la durée du travail, établir des modalités de cotisation et d'attribution de retraite allant dans le sens du progrès social, etc. sera d'emblée entravée par ce dispositif de coopération réglementaire.**

### *Un danger pour les services publics*

Pour la première fois, la méthode utilisée pour la libéralisation des services est celle de la liste négative. Par défaut, les services qui n'apparaissent pas ou ceux qui n'existent pas encore seront ouverts à la concurrence canadienne et les opérateurs pourront bénéficier d'un traitement équivalent aux opérateurs nationaux. Par ailleurs, la protection des services publics est incomplète. Il y a bien une exception pour les services publics mais elle ne porte que sur les « *services fournis dans le cadre d'une autorité gouvernementale* » sauf les services « *fournis sur une base commerciale ou en concurrence avec un ou plusieurs opérateurs économiques* ».

Le CETA comporte notamment la clause du traitement national : celle-ci oblige en l'occurrence la France à donner les mêmes avantages aux entreprises de droit canadien, qui pourraient être des filiales d'autres entreprises, notamment des États-Unis, quelle donne à ses propres acteurs (à l'exception des activités pour lesquelles elle a inscrit des réserves explicites). Toute subvention aux services publics ou autre avantage devrait donc être donné aux nouveaux concurrents. De plus il sera quasiment impossible d'en créer de nouveaux.

*Nous ne savons pas si vous vous êtes déjà adressé sur ces enjeux aux parlementaires (député et sénateur) mais nous souhaitons attirer votre attention sur un point très important.*

## **Il est encore possible de s'opposer au CETA**

L'actuelle composition de l'Assemblée nationale qui offre une majorité confortable au gouvernement rend très problématique la possibilité de bloquer le CETA lors de l'examen du projet de loi de ratification annoncé pour l'automne 2018. Mais *c'est parfaitement possible via un référendum* si un nombre suffisant de parlementaires le demandent (l'engagement écrit de 1/5 des parlementaires suffit en effet à enclencher un processus de référendum d'initiative partagée). **Il serait donc judicieux que nos parlementaires s'y engagent.**

Nous restons, cher(e)s ami(e)s à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

### ***Pour l'option 2 seulement :***

(1) Le sondage de la BVMW (Bundesverband mittelständische Wirtschaft), principale association allemande de PME, en partenariat avec la Fondation Schöpflin avait été réalisé par l'institut Prognos auprès de 800 de ses membres : [http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10\\_BVMWsurvey\\_presentation\\_EN.pdf](http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2016-03-10_BVMWsurvey_presentation_EN.pdf)

(2) Le sondage de la Business Growth Foundation avait été mené par l'institut Yougov auprès de 1000 PME : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/BGF-Launch-Combined-Files.pdf>

(3) Sondage Motivation publié le 07/02/2017 : <http://faireconomyalliance.eu/wp-content/uploads/2017/02/2017-02-07-Press-Release-Motivaction-Survey-of-SMEs.pdf>

## ***8.2 Pour atteindre les organisations syndicales***

<http://www.carte.cgt.fr/letest.php>

<https://www.solidaires.org/-Les-Solidaires-locaux->

<https://www.force-ouvriere.fr/ud-fo>

<https://www.cfdt.fr/portail/confederation-js> (aller sur l'onglet nos sites puis cliquer sur région)

FSU : aller sur <http://fsu.fr/-Liste-des-syndicats-nationaux-.html?pagination=2#snesup> puis passer par les sites des syndicats nationaux ; certains permettent d'obtenir les contacts locaux (ex : <http://www.snesup.fr/article/sections-locales>) ; pour les autres s'informer localement

<http://www.unsa.org/?page=ud-liste>

UNEF : pas de contacts sections sur le site : s'informer localement

<https://www.solidaires-etudiant.org/syndicats/>

## ***9 - Calendrier de la politique commerciale européenne pour le premier semestre 2018***

L'annonce d'un accord politique avec le Mercosur (Brésil, Argentine Uruguay et Paraguay) avec qui les négociations ont démarré il y a plus de vingt ans, serait imminente.

Trois accords de commerce pourraient passer au Conseil européen pour approuver leur signature dans les prochaines semaines. Il s'agit des accords UE/Singapour et UE/Vietnam dont les négociations sont closes

depuis septembre 2013 et janvier 2016 et de l'accord UE/Japon, le JEFTA, finalisé en décembre 2017 pour lequel la relecture juridique serait achevée.

D'ici l'été, la Commission espère aussi parvenir à un accord avec le Mexique. Et elle poursuit ses discussions avec de nombreux autres pays, notamment de l'ASEAN (Indonésie, Philippines, etc.).

Bruxelles compte enfin obtenir très prochainement un mandat de la part des États membres pour ouvrir des discussions avec l'Australie et la Nouvelle Zélande et pour une cour multilatérale d'investissement (MIC / Global ICS).

## ***10 - Bibliographie***

La documentation suivante est donnée en PJ ou par lien :

- démontage du plan d'action gouvernemental - versions longue : Cf. PJ
- démontage du plan d'action gouvernemental – version courte : Cf. PJ
- critique mise en œuvre du plan d'action gouvernemental : Cf. PJ
- 4 pages CETA : cf. PJ
- analyse des nouveaux accords :  
<https://www.foodwatch.org/fr/s-informer/topics/accords-commerciaux/rapport-le-commerce-a-tout-prix/>
- texte synthétique sur les nouveaux accords : à venir